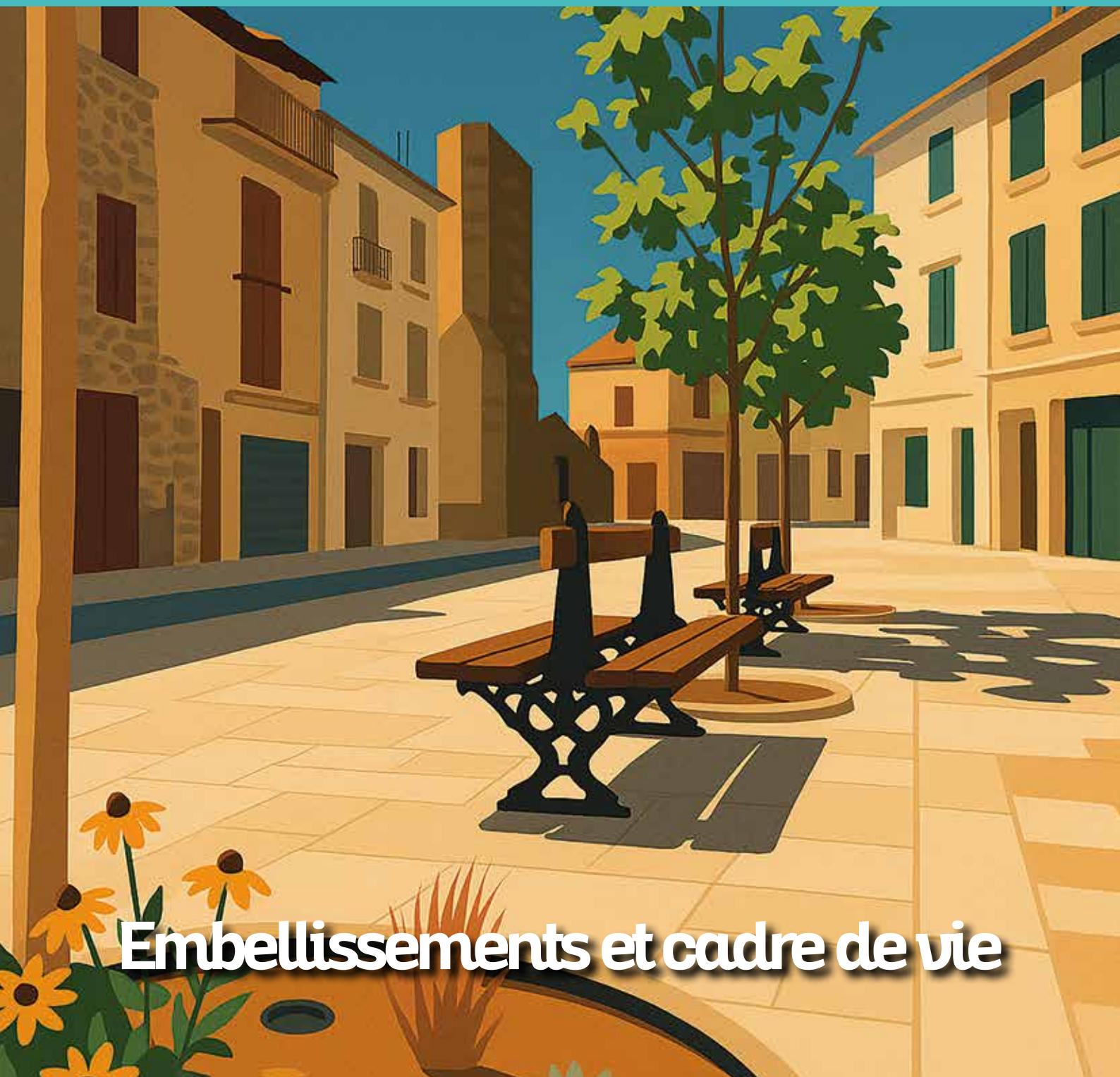


Le Saint-Mitréen

30

Journal municipal
Janvier 2026



Embellissements et cadre de vie



Ville de Saint Mitre les Remparts



www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

L'édito



2	Édito
3	Installation d'un distributeur
4-5	Réaménagement du littoral
6	Lutte contre les déchets
7	Projet d'une maison médicale
8-9	Les événements de l'année
10-11	Retour en images
12	En bref
13	Conseil municipal
14	Portrait État civil
15	Expression Libre
16	Agenda

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55

> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr

Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38

> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr

Services techniques : 04 42 44 03 45

> servicetechniques@saintmitrelesremparts.fr

Service urbanisme : 04 42 80 98 41

> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr

Espace Familles-Solidarités : 04 42 06 74 16

> ccas@saintmitrelesremparts.fr

> espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Collecte des déchets (Métropole) : 0800 94 94 08

Le Saint-Mitréen n°30

Directeur de publication : Vincent Goyet

Rédaction : Loretta Moreno

Crédits photos : Céline Parenté-Devos, Loretta Moreno, Freepik, Adobe Stock, DR.

Réalisation : Service communication

Tirage : 3 100 exemplaires

Périodicité : 6 numéros annuels

Dépot légal : 1^{er} semestre 2026

N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.

Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

La présentation des vœux à la population a été cette année l'occasion de formuler des vœux marqués par mon expérience de maire : des vœux de simplification administrative. Non pas comme slogan, mais comme nécessité vitale pour la bonne conduite des affaires de nos communes. Le général de Gaulle rappelait que l'État devait être fort, mais efficace. Georges Pompidou, avec sa formule célèbre – « Arrêtez d'emmerder les Français » – pointait déjà un mal profond : l'excès de règles finit toujours par affaiblir l'action. Ce constat n'a jamais été aussi actuel.

Aujourd'hui, diriger une commune nécessite non seulement à porter des projets et chercher des financements, mais surtout d'affronter une multitude de normes, d'avis, et de procédures parfois contradictoires. Chaque projet – réaménager une place, restaurer un cœur de village, créer un équipement public, soutenir une activité économique, construire des logements – devient un parcours d'obstacles administratif. Là où quelques mois suffisaient autrefois, il faut désormais compter des années d'études, de validations et d'autorisations.

Bien sûr, la protection de l'environnement, du patrimoine et de la sécurité est indispensable. Mais lorsque la règle devient une fin en soi, elle cesse de protéger pour commencer à paralyser. Sur le terrain, les conséquences sont très concrètes : un commerçant qui renonce à s'installer faute de délais compatibles avec son projet ; un investisseur qui hésite puis se détourne ; un équipement utile à la population qui accumule les retards pour des raisons éloignées de l'intérêt général.

Or, dans un monde de concurrence économique accrue, de réindustrialisation nécessaire et de tensions internationales, le temps est devenu une ressource stratégique. Les territoires qui décident vite, qui instruisent vite, qui construisent vite prennent de l'avance. Les autres s'enlisent. Une nation incapable de bâtir ses logements, ses hôpitaux, ses infrastructures dans des délais raisonnables s'expose au déclassement. Simplifier ne signifie ni renoncer à nos exigences ni opposer économie et écologie. Simplifier, c'est hiérarchiser les priorités, clarifier les responsabilités, raccourcir les circuits de décision. C'est faire confiance aux élus locaux et aux services déconcentrés. C'est sortir d'une logique de suspicion permanente pour retrouver une culture de responsabilité.

La question du logement illustre parfaitement cette urgence. Nous savons qu'il faut produire davantage pour accompagner l'emploi et répondre aux besoins sociaux. Pourtant, l'accumulation des recours et des contraintes aboutit à l'effet inverse : pénurie, hausse des prix, tensions.

Nos communes ont besoin d'oxygène administratif. L'État doit fixer le cap et garantir l'intérêt général, mais ensuite laisser agir. Pour la vitalité de nos territoires et la souveraineté de notre pays, l'urgence est claire : moins de paperasse inutile, plus de décisions utiles ; moins de délais, plus d'action.

Vincent Goyet

Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Conseiller départemental du canton d'Istres

Un distributeur automatique de billets en cours d'installation dans notre cœur de village



Un distributeur automatique de billets est en cours d'installation place Neuve afin de répondre aux besoins des habitants en cœur de village.

Depuis plusieurs années, l'accès à un distributeur automatique de billets faisait défaut au cœur de village. Afin de répondre à un besoin du quotidien pour les habitants, les commerçants et les visiteurs, la commune a engagé un projet d'installation d'un distributeur automatique de billets municipal, situé place Neuve, à proximité immédiate des commerces. Les travaux nécessaires à cette implantation sont actuellement en cours.

Un projet technique intégré dans le bâti existant

L'installation du distributeur s'inscrit dans un bâtiment existant, place Neuve, ce qui nécessite des interventions techniques spécifiques et encadrées. Les travaux de gros œuvre ont notamment porté sur l'ouverture d'un mur, ainsi que sur la création d'ouvertures en façade, afin de permettre l'implantation sécurisée de l'équipement. Ils ont été intégrés dans les travaux de rénovation du cœur de village.

Sécurité et équipements spécialisés

En complément du gros œuvre, des

travaux obligatoires de blindage du local et d'installation de l'équipement technique du distributeur ont été réalisés par un prestataire spécialisé. Parallèlement, les services techniques de la commune sont intervenus pour effectuer les travaux d'électricité nécessaires, conformément aux prescriptions du prestataire, afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité de l'installation.

L'ensemble du dispositif est conçu pour répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité bancaire, d'accessibilité et d'intégration dans l'espace public.

Les prochaines étapes avant la mise en service

Le projet se poursuit désormais avec plusieurs phases successives indispensables avant l'ouverture effective du distributeur au public : validation du protocole de sécurité, mise en service de l'équipement, commande des fonds, livraison des fonds et mise en route du distributeur.

Un service de proximité attendu

Bien que les usages évoluent et que

les moyens de paiement alternatifs se développent, l'accès à l'argent liquide reste une nécessité pour une partie de la population et pour de nombreux commerces de proximité.

L'installation de ce distributeur vise ainsi à améliorer l'accessibilité à un service bancaire de base, directement au cœur du village, dans un lieu facilement identifiable et accessible.

Chiffres clés

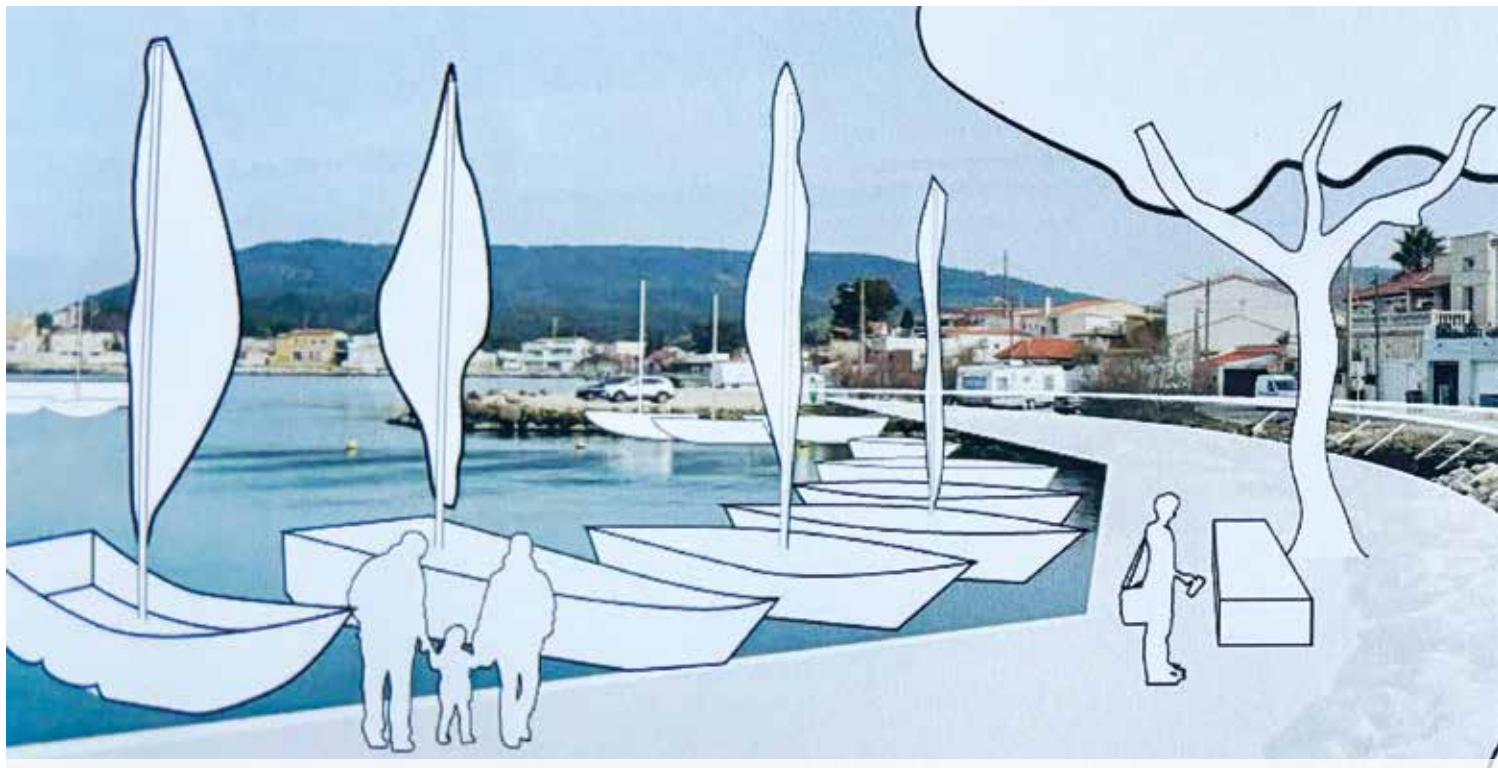
Coût total de l'opération en investissement :

50 640 €

Financement :

29 540 € conseil départemental
12 660 € en autofinancement

Ce distributeur est communal, le partenaire sélectionné pour la gestion des fonds est la BRINKS. Le coût de fonctionnement pour la commune est de 1300 €/mois pour moins de 500 retraits effectués, et est dégressif : s'il y a plus de 2000 retraits par mois, le coût de fonctionnement tombe à 0 €.



Saint-Mitre-les-Remparts im

Après le réaménagement du centre village, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts engage désormais une réflexion d'ensemble sur l'avenir de son littoral. Ce travail de projection s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement du territoire communal, visant à mieux articuler cadre de vie, usages et déplacements.

C'est dans ce contexte que la Ville a décidé de recourir à un concours d'architecte, validé à l'unanimité par les élus en conseil municipal, afin de sélectionner une équipe pluridisciplinaire chargée d'accompagner la collectivité dans la conception et la réalisation du projet.

Des objectifs environnementaux et urbains affirmés

Le projet vise plusieurs objectifs complémentaires : renaturer et végétaliser les berges, préserver la biodiversité, améliorer le cadre de vie et reconquérir des espaces publics au profit des mobilités douces

et partagées. Il s'agit également de sécuriser et de poursuivre les cheminements littoraux existants, tout en valorisant le patrimoine.

Un concours pour sélectionner la meilleure équipe

La Ville a opté pour un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse. Cette procédure permettra de sélectionner une équipe composée notamment d'un architecte urbaniste ou paysagiste urbaniste, de bureaux d'études techniques et d'un économiste, en capacité d'accompagner la collectivité depuis la phase de conception jusqu'à la réalisation.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8,5 millions d'euros, qui fera l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels. Chaque équipe candidate retenue pour la phase projet percevra une prime fixée à 28 500 euros hors taxes. Pour les candidats non retenus, cette

prime vaudra solde de tout compte ; pour le lauréat, elle constituera un acompte sur sa mission.

Une procédure en plusieurs étapes

Le concours se déroulera en deux phases. La première permettra de présélectionner, parmi les candidatures reçues, jusqu'à trois équipes autorisées à présenter un projet. La seconde phase consistera en l'examen, par un jury, des projets remis de manière anonymisée.

Le choix définitif du lauréat devra ensuite être approuvé par délibération du conseil municipal.

Une procédure de marché négociée sera alors engagée afin de finaliser les études de maîtrise d'œuvre préalables aux travaux.

Une vision globale à l'échelle du littoral

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'aménagement



Imagine son littoral de demain

des quartiers littoraux. Plusieurs sujets connexes sont intégrés à la réflexion, notamment la requalification de la voirie, la poursuite des cheminements, la question des mobilités, l'aménagement d'un parking relais en retrait des plages de Varage et de Massane, le futur groupe scolaire ou encore l'évolution du projet de port de plaisance, qui nécessite une révision du Plan local d'urbanisme.

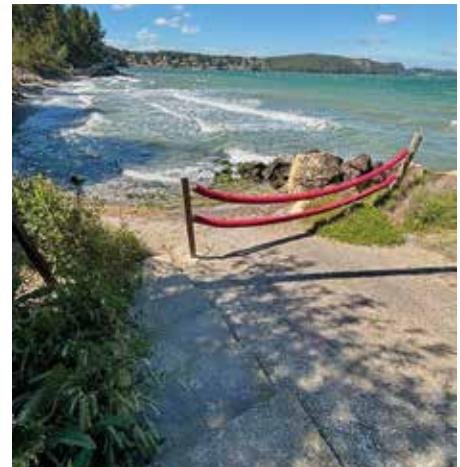
Chiffres clés

Coût prévisionnel des travaux :
8,5 M€ HT

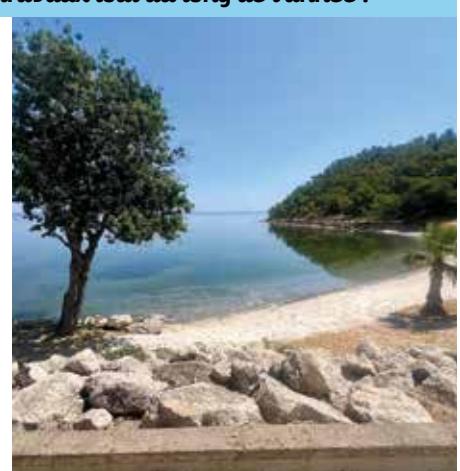
3 équipes maximum
présélectionnées dans le cadre
du concours

Prime attribuée à chaque
équipe candidate retenue : 28
500 € HT

Validation finale par
délibération du conseil
municipal, puis lancement de
la procédure de marché



Réhabilitation des plages, déplacement du quai à algues et recyclage de celles-ci, aménagement de poubelles de tri, de bancs, réfection de l'escalier Bondietti... Le littoral fait déjà l'objet de travaux tout au long de l'année !





Dépôts sauvages : une amende administrative pour renforcer la lutte contre les incivilités

La commune se dote d'un nouvel outil pour protéger son cadre de vie : une amende administrative afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

Lors du dernier conseil municipal de 2025, les élus ont adopté à l'unanimité l'instauration d'une amende administrative visant à lutter contre les dépôts sauvages de déchets. Cette décision s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs mois pour améliorer la propreté et la salubrité sur l'ensemble du territoire communal.

Ces dépôts portent en effet atteinte à l'environnement, à la sécurité et à la qualité du cadre de vie, tout en générant des coûts importants liés à leur enlèvement et à la mobilisation récurrente des services techniques.

Une sanction proportionnée au volume des déchets

Cette amende administrative est proportionnée au volume de déchets abandonnés. Cette mesure vise à responsabiliser les contrevenants, à renforcer la prévention et à permettre à la commune de recouvrer une partie des dépenses engagées pour le nettoyage des sites concernés.

Un cadre juridique strict

L'amende administrative ne peut

être prononcée au-delà d'un délai d'un an après la constatation des faits. Elle n'exclut pas, par ailleurs, d'éventuelles poursuites pénales. La commune pourra, le cas échéant, se constituer partie civile.

Déchetteries : des droits rappelés aux habitants

Pour rappel, les Saint-Mitréens sont autorisés à se rendre dans n'importe quelle déchetterie métropolitaine, y compris celle de Fos-sur-Mer. Les refus opposés à certains usagers ces derniers mois ont été qualifiés d'irréguliers et ne sont plus pratiqués.

Des actions concrètes déjà engagées sur le terrain

Cette nouvelle mesure vient compléter les actions menées depuis plusieurs mois pour lutter contre les incivilités liées aux déchets. Dans le centre-village, le retrait des crochets en façade et l'installation de points de collecte ont permis de faire disparaître les poubelles au pied des remparts. Entre juillet et octobre, 26 verbalisations ont ainsi été dressées, soit 3510 € (135 € d'amende).

Afin de garantir l'effectivité de ces mesures, la commune a renforcé ses moyens de surveillance. Les caméras de vidéoverbalisation ont été repositionnées et de nouveaux piéges photos sont progressivement déployés, aussi bien dans le centre que dans les quartiers et les collines.

Chaque dépôt sauvage constaté fait l'objet d'un traitement systématique, dans le respect des procédures en vigueur. Grâce à cette amende administrative, la commune ajoute un outil de dissuasion afin de renforcer la lutte contre les déchets.

Montants des amendes administratives :

- Jusqu'à 2 m³ de déchets : 600 €
- De 2 à 6 m³ : 1 200 €
- Au-delà de 6 m³ : 2 400 €

En cas de récidive : montants doublés

Pour les personnes morales : montants multipliés par trois

Projet de maison médicale : la Ville engage une étape foncière décisive

La commune acquiert des terrains stratégiques afin de permettre l'installation future d'une maison médicale à l'entrée de ville.

Ces parcelles accueillaient auparavant un hangar, détruit par un incendie en février 2024. Les terrains concernés étant inscrits au Plan local d'urbanisme en emplacements réservés pour l'extension du parking et l'aménagement de l'entrée de ville, leurs propriétaires ont engagé une procédure de délaissement prévue par le code de l'urbanisme.

Un désaccord sur le prix a conduit la commune à saisir le juge de l'expropriation, pour prononcer le transfert de propriété et en fixer le montant. Le prix de vente a été arrêté à un niveau supérieur à celui initialement envisagé par la Ville, et la commune a fait appel de cette décision.

Un projet à destination des professionnels de santé

La commune a souligné l'intérêt stratégique de ces terrains, destinés à accueillir notamment une maison médicale. Ce projet répond à une demande exprimée par des professionnels de santé souhaitant s'implanter sur le territoire communal, afin de renforcer l'offre de soins de proximité.

Le coût total de l'acquisition des parcelles s'élève à plus de 831 270 €, inscrits en dépenses nouvelles. Une partie du terrain sera cédée aux praticiens concernés.

Un financement maîtrisé

L'acquisition foncière sera financée par la souscription d'un emprunt.

Néanmoins, la cession des parcelles à des partenaires privés permettra à la commune d'équilibrer financièrement l'opération. Par ailleurs, des subventions pourront être sollicitées auprès de nos partenaires habituels quand le projet sera finalisé.

La municipalité rappelle ainsi sa volonté de préserver des finances communales équilibrées.



Les parcelles se situent en bas du parking de la mairie.



À conserver

L'agenda

JANVIER



MERCREDI 7 JANVIER

Les mercredis du cinéma

Théâtre de la Manare | 18h30

SAMEDI 24 JANVIER

Magie : Nicolas Ribs

Théâtre de la Manare | 20h30

MARDI 27 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire

Théâtre de la Manare | 19h00

MERCREDI 30 JANVIER

Théâtre : L'art d'avoir toujours raison

Théâtre de la Manare | 20h30

FÉVRIER



MARDI 3 FÉVRIER

Conférence : Saint-Mitre, l'influence de son histoire sur son patrimoine

Théâtre de la Manare | 18h00

DU 4 AU 21 FÉVRIER

Expo Photo Marius

Médiathèque municipale Charles Rostaing

SAMEDI 7 FÉVRIER

Spectacle jeune public : Les aventures du magicien d'Oz

Théâtre de la Manare | 16h

SAMEDI 7 FÉVRIER

Spectacle musical : Mon Brassens préféré

Théâtre de la Manare | 20h30

DIMANCHE 15 FÉVRIER

Loto des pompiers

Gymnase René Jauras | 14h

MERCREDI 18 FÉVRIER

Cinéma : Dumbo et Charlie et la Chocolaterie

Théâtre de la Manare | 14h - 20h30

SAMEDI 21 FÉVRIER

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h

MARS



MERCREDI 4 MARS

Journée de la femme : quiz et ateliers

Médiathèque municipale Charles Rostaing

MERCREDI 4 MARS

Cinéma : Big Fish

Théâtre de la Manare | 20h30

SAMEDI 7 MARS

Café philo spécial journée de la femme

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h

SAMEDI 7 MARS

Journée à thème : Journée créole

Théâtre de la Manare | 16h-22h

DIMANCHES 15 ET 22 MARS

Élections municipales

MERCREDI 25 MARS

Ateliers de Pâques

Médiathèque municipale Charles Rostaing

VENDREDI 27 MARS

Humour : La Bajon Zen

Théâtre de la Manare | 20h30

SAMEDI 28 MARS

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h

DIMANCHE 29 MARS

Carnaval : Saint-Mitre en elfe

Place de la Mairie | 15h

AVRIL



SAMEDI 4 AVRIL

Hip-hop : Melt'in Crew

Théâtre de la Manare | 20h30

SAMEDI 11 AVRIL

Jazz : The Yellbows

Théâtre de la Manare | 20h30

MERCREDI 15 AVRIL

Spectacle jeunes public : La petite sorcière

Théâtre de la Manare | 16h

MERCREDI 15 AVRIL

Théâtre : Faites l'apéro pas la guerre

Théâtre de la Manare | 20h30

MERCREDI 22 AVRIL

Cinéma : Mars Attacks |

Edward aux mains d'argent

Théâtre de la Manare | 14h - 20h30

MAI



VENDREDI 1^{ER} MAI

Balade 'La Saint-Mitréenne'

Lieu communiqué ultérieurement

MERCREDI 6 MAI

Cinéma : Miss Peregrine et les enfants particuliers

Théâtre de la Manare | 20h30

MARDI 19 MAI

Conférence : la Sicile

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 18h

SAMEDI 23 MAI

Festival de l'Imaginaire

Théâtre de la Manare

SAMEDI 30 MAI

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h

SAMEDI 30 MAI

Théâtre : Les Hommes du

Président

Théâtre de la Manare | 20h30

Calendrier 2026

DIMANCHE 31 MAI

Vide-greniers

Centre-village | 8h-13h

JUIN



MERCREDI 3 JUIN

Cinéma : Pee-wee's Big Adventure

Théâtre de la Manare | 20h30

DU 5 AU 7 JUIN

Printemps gourmand

Place Neuve | 5-6/06 : 19h 7/06 : 12h

DU 3 AU 24 JUIN

Expo Photo Marius

Médiathèque municipale Charles Rostaing

SAMEDI 13 JUIN

Concert : Paranohead - tribute Radiohead

Théâtre de la Manare | 21h

DIMANCHE 21 JUIN

Fête de la musique

Centre-village & plage de Massane | 19h

SAMEDI 27 JUIN

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h

MERCREDI 28 JUIN

Balade théâtrale : En attendant Marcel

Saint-Blaise | 18h

JUILLET



SAMEDI 4 JUILLET

Estivales - Soirée blanche

Plage de Massane

SAMEDI 11 JUILLET

Soirée des Estivales

Centre-village

MARDI 14 JUILLET

Estivales - Fête nationale

Plage de Massane

DU 24 JUILLET AU 27 JUILLET

Estivales - Fêtes votives

Place de la Mairie

VENDREDI 31 JUILLET

Estivales - Rues de l'étang

Lieu communiqué ultérieurement

AOÛT



SAMEDI 8 AOÛT

Estivales - Banquet gaulois

Centre-village | 19h

SAMEDI 15 AOÛT

Estivales - Soirée Ibiza

Plage de Massane

SAMEDI 22 AOÛT

Estivales - Banquet au bord de l'eau

Plage de Massane - 19h

SAMEDI 29 AOÛT

Estivales - Saint-Mitre en rire

Place de la Mairie

SEPTEMBRE



SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Fête des associations

Complexe sportif René Jauras

DU 11 AU 13 SEPTEMBRE

Automne gourmand

Place Neuve | 11-12/09 : 19h 13/09 : 12h

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Vide-greniers

Parking plage de Massane | 8h-13h

19 ET 20 SEPTEMBRE

Journées du patrimoine

Saint-Mitre-les-Remparts

OCTOBRE



DIMANCHE 11 OCTOBRE

Fête de l'abeille

Place Neuve

SAMEDI 31 OCTOBRE

Halloween

Centre-village

NOVEMBRE



7 ET 8 NOVEMBRE

Salon des métiers d'art

Théâtre de la Manare

JEUDI 19 NOVEMBRE

Beaujolais nouveau

Centre-village

DU 23 AU 29 NOVEMBRE

Exposition de l'association JAIME au profit du Téléthon

Théâtre de la Manare

DU 27 AU 29 NOVEMBRE

Marché de Noël

Parking théâtre de la Manare

DÉCEMBRE



DU 3 AU 6 DÉCEMBRE

Noël gourmand

Place Neuve | 03-05/12 : 18h 06/12 : 12h

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

Soirée de Noël

Centre-village

Infos pratiques :

Médiathèque Charles Rostaing
04 42 49 15 11
bibliotheque@saintmitrelesremparts.fr

Théâtre de la Manare
04 42 49 04 64
lamanare@saintmitrelesremparts.fr
<https://bit.ly/billetteriemana>

De belles fêtes

Des temps forts

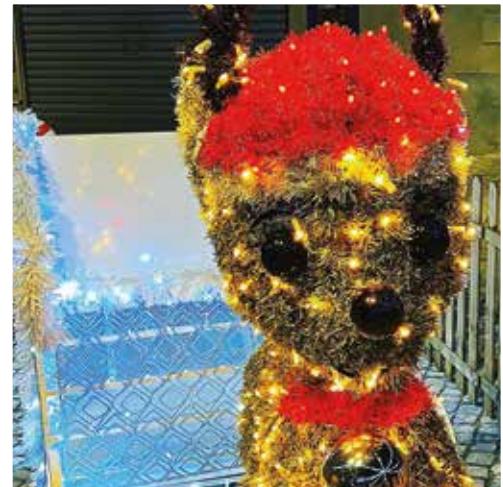


Des animations



es de Noël !

De la décoration



Pour des fêtes réussies !



Inscriptions scolaires 2026-2027 : du 2 février au 27 mars



Les inscriptions scolaires 2026-2027 se tiennent du 2 février au 27 mars 2026 inclus.

Vous devez inscrire votre enfant uniquement si :

- > Vous venez d'emménager sur la commune
- > Votre enfant entre en petite section de maternelle (né en 2023 – du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2023)
- > Votre enfant entre en classe de CP

Le dossier d'inscription est à retrouver sur notre site internet et est valable pour les inscriptions en maternelle et en élémentaire.

Le dossier est à retourner à l'Espace Familles-Solidarités, 100 rue Robert Giudicelli
Ou à envoyer par mail à espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Renseignements : 04 42 06 74 16

Le dossier d'inscription :
www.saintmitrelesremparts.fr
Page 'Espace familles'.

Parlez-vous provençal ?

Quand Janvié es journadié, Mars l'es pas, nimai Febié :

**Quand Janvier est changeant,
Mars ne l'est pas, Février non plus**

Concessions funéraires : retour des concessions perpétuelles



Lors de sa séance du 29 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération relative à la gestion des concessions funéraires dans les cimetières communaux.

Face aux demandes exprimées par les administrés et afin d'assurer une gestion équitable et transparente du domaine public funéraire, la Ville a décidé de réinstaurer la possibilité d'acquérir des concessions perpétuelles sur terrain nu, dont le tarif est désormais fixé à 3 800 euros.

Par ailleurs, la commune procède régulièrement à la reprise de concessions abandonnées ou renoncées, comprenant parfois des caveaux encore en bon état. Jusqu'à présent, aucun tarif spécifique n'était appliqué pour la cession de ces concessions avec caveau existant. Le Conseil municipal a donc validé une nouvelle grille tarifaire, établie en fonction de la durée de la concession et de la capacité du caveau, en tenant compte de leur vétusté.

Cette décision permet d'assurer une cohérence tarifaire, de garantir l'égalité entre les usagers et de valoriser les ouvrages existants, tout en répondant aux besoins des familles. Les tarifs seront intégrés au règlement municipal du cimetière et feront l'objet d'un affichage public conformément à la réglementation en vigueur.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de moderniser la gestion du cimetière communal, tout en respectant la mémoire des défunt et les attentes des familles. En adaptant ses pratiques aux réalités actuelles, la Ville veille à concilier respect, lisibilité des démarches et bon usage du patrimoine communal.

Record battu pour l'opération brioches 2025



Record battu cette année à Saint-Mitre-les-Remparts pour l'opération brioches. 10 065 € récoltés, une grande première en 7 ans !

Destinée à la rénovation des établissements de la Chrysalide, aux projets sportifs et à la culture pour les personnes en situation de handicap, cette opération aura été un franc succès pour les bénévoles puisque 1218 brioches ont été vendues dans notre village. En plus des brioches, des donations ont été récoltées pour la même cause.

Des gestes salués par l'association de la Chrysalide ainsi que la municipalité de Saint-Mitre-les-Remparts.

Aide aux séjours en centre de vacances 2026

Afin de favoriser l'accès aux vacances pour les plus jeunes, la commune propose une aide financière aux enfants et adolescents de 4 à 17 ans, résidant à Saint-Mitre-les-Remparts depuis au moins un an, pour des séjours en centres de vacances organisés durant l'été 2026, en France ou à l'étranger.

Les familles choisissent librement des séjours agréés Jeunesse et Sports. L'aide municipale est versée après le séjour.

La fiche d'informations est disponible sur le site internet de la Ville. Elle doit être complétée et déposée à l'Espace Familles, accompagnée des pièces demandées, du 9 février au 27 mars 2026. La réponse sera adressée aux familles par mail à compter du 30 mars 2026.

Renseignements auprès de l'Espace Familles au 04 42 06 74 16.

Retrouvez sur cette page un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants - pour - contre - abstention. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

Séance du 15 décembre 2025

Votants	Pour	Contre	Abstentions
---------	------	--------	-------------

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

2025-64	Finances - Décision modificative n°2 du budget communal exercice 2025	28	28	0	0
2025-65	Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes sur exercices antérieurs	28	28	0	0
2025-66	Finances - Dépôts sauvages de déchets - instauration d'une amende administrative	28	28	0	0
2025-67	Commande publique - Attribution du marché public de travaux MAPA 2025-03 'Prestations d'entretien d'espaces verts et naturels'	28	28	0	0
2025-68	Commande publique - Avenant n°1 au MAPA 2024-05 'Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - renaturation du centre historique - Lot 2 - Espaces verts et mobiliers' attribué à la société Espaces Verts du Littoral	28	28	0	0
2025-69	Commande publique - Avenant n°1 au MAPA 2024-05 'Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - renaturation du centre historique - Lot 3 - Éclairage' attribué à Lumilec	28	28	0	0

CADRE DE VIE - COMMERCES

2025-70	Cadre de vie - Organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réaménagement durable du littoral saint-mitréen	28	28	0	0
2025-71	Cadre de vie - Transition énergétique - SPL Énergies de Provence - Entrée de la commune au capital social et désignation d'un représentant	28	28	0	0
2025-72	Commerce - Autorisations d'ouvertures dominicales 2026	28	28	0	0

SOCIAL

2025-73	Social - Approbation du principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiales pour la période 2026-2030	28	28	0	0
---------	---	----	----	---	---

PERSONNEL

2025-74	Personnel - Adhésion auprès du GEIQ Sports PACA (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) pour la mise à disposition d'un apprenti éducateur sportif auprès du Club de Foot de Saint-Mitre-les-Remparts	28	28	0	0
2025-75	Personnel - Attribution de cartes cadeaux pour le Noël des enfants du personnel	28	28	0	0

Josiane Deideri, une vie d'engagement au service du vivant

Discrète, constante et profondément engagée, Josiane Deideri incarne depuis plus de trente cinq ans une idée exigeante et généreuse de la protection de la nature. Une fidélité de terrain, faite d'observation, de transmission et d'un amour sincère pour le vivant, que la municipalité a souhaité saluer en lui remettant la médaille de la Ville lors de la cérémonie des vœux à la population.

Tout commence presque par hasard, sur un étang camarguais. Un jour, un canard attire son regard : une cadorne de Belon. Pour mettre un nom sur cette rencontre, Josiane achète un livre d'ornithologie. Puis elle revient, jour après jour, pour observer, comprendre et apprendre. Ce regard curieux devient très vite un engagement. Naturellement, elle trouve sa place au sein de la Ligue de Protection des Oiseaux, fidèle à sa vision des oiseaux libres et sauvages, dans leur milieu naturel.

Très tôt, Josiane comprend que la protection de la nature repose sur un équilibre fragile, où chaque espèce compte. Son action dépasse largement l'observation des oiseaux. Sauvetage d'animaux en détresse, sensibilisation du public, ateliers pédagogiques avec les enfants, sorties ornithologiques,

conférences et événements rythment son engagement bénévole.

Sa maison devient l'un des premiers gestes forts de cette implication. En tant qu'adhérente, elle en fait un refuge LPO, un lieu sûr où les animaux peuvent se nourrir, se reposer et se reproduire en toute sécurité. Un engagement du quotidien, concret, profondément cohérent avec ses valeurs.

Marquée très jeune par la perte d'animaux, Josiane puise sans doute dans son histoire personnelle la force et

la constance de son combat. Un combat qu'elle n'a jamais mené seule. Son mari Marcel partage cet engagement à ses côtés, notamment à travers l'organisation de grands événements accueillis à la Manare.

À quatre vingt deux ans, Josiane Deideri poursuit son action avec la même passion, la même énergie et ce regard attentif qui la caractérise. À travers elle, c'est une certaine idée de l'engagement associatif et citoyen que la Ville a souhaité honorer. Une leçon de fidélité, de transmission et de respect du vivant.



Josiane Deideri, dans son jardin, refuge pour les espèces.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Milly Sylvie Henriette BARRACO, née le 13 novembre 2025 à Martigues.

Elio Soan Jean GASTAUDO, né le 17 novembre 2025 à Martigues.

Gino GUCCIARDI né le 24 novembre 2025 à Martigues

Flora FAURE, née le 28 novembre 2025 à Martigues.



Décès

Madame Elise SOURIS veuve BLAIN, décédée le 23 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Henriette NAVARRO épouse GARCIA, décédée le 25 novembre 2025 à Salon-de-Provence.

Madame Edmée GUIZON veuve TRONCHERE, décédée le 29 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Ascension MANRIQUE, décédée le 30 novembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Elisabeth CHAUSSENDE, épouse GIDDE décédée le 6 décembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Yvette MEGUERDITCHIAN veuve SIGOT, décédée le 9 décembre 2025 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Henri COT, décédé le 13 décembre 2025 à Martigues.

Monsieur Georges RUMEAU, décédé le 20 décembre 2025 à Martigues.

Madame Jacqueline COPPIN épouse VANDERLENNE, décédée le 1er janvier 2026 à Martigues.

Monsieur Marcel STIEGLER, décédé le 08 janvier 2026 à Saint-Mitre-Les-Remparts.

Monsieur Jean Louis DUBOIS, décédé le 13 janvier 2026 à Saint-Mitre-Les-Remparts.

Monsieur Raymond RENAUD, décédé le 14 janvier 2026 à Saint-Mitre-Les-Remparts.

Madame Chantal HENRION veuve RIPPE, décédée le 15 janvier 2026 à Saint-Mitre-Les-Remparts.

Monsieur José TORRÈS, décédé le 18 janvier 2026 à Saint-Mitre-Les-Remparts.



EXPRESSION LIBRE

Saint-Mitre en vie

Par respect des règles de communication en vigueur pendant la période préélectorale qui a commencé le 1^{er} septembre 2025, nous ne publions plus d'expression libre.

Merci de votre compréhension.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Tribune
non parvenue

L'Agenda

FÉVRIER

DU 4 AU 21 FÉVRIER

Expo Photo Marius : 5 auteurs

Vernissage : vendredi 13 février à 18h
Médiathèque municipale Charles Rostaing

SAMEDI 7 FÉVRIER

Les aventures du magicien d'Oz - spectacle jeune public

Théâtre de la Manare | 16h
Billetterie : www.billetreduc.com

Mon Brassens préféré - spectacle musical

Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie : www.billetreduc.com

DIMANCHE 15 FÉVRIER

Loto des pompiers

Gymnase René Jauras | 14h

MERCREDI 18 FÉVRIER

Mercredis du cinéma : Charlie et la Chocolaterie | Dumbo

Théâtre de la Manare | 14h - 20h30
Billetterie : <https://bit.ly/billetteriemanare>

SAMEDI 21 FÉVRIER

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h
Infos : 04 42 49 15 11

MARS

MERCREDI 4 MARS

Journée de la femme : quiz et ateliers

Médiathèque municipale Charles Rostaing
Sur inscription : 04 42 49 15 11

MERCREDI 4 MARS

Mercredis du cinéma : Big Fish

Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie : <https://bit.ly/billetteriemanare>

SAMEDI 7 MARS

Café philo spécial journée de la femme

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h
Infos : 04 42 49 15 11

SAMEDI 7 MARS

Journée créole - journée à thème

Théâtre de la Manare | 16h-22h
Billetterie : <https://bit.ly/billetteriemanare>

DIMANCHES 15 ET 22 MARS

Elections municipales

MERCREDI 25 MARS

Ateliers de Pâques

Atelier pour les 5/7 ans de 14h00 à 15h30
Atelier pour les 8/10 ans de 16h00 à 18h30
Médiathèque municipale Charles Rostaing
Sur inscription : 04 42 49 15 11

VENDREDI 27 MARS

La Bajon Zen - humour

Théâtre de la Manare
Réservation : <https://bit.ly/billetteriemanare>

SAMEDI 28 MARS

Café philo

Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h
Infos : 04 42 49 15 11

DIMANCHE 29 MARS

Carnaval : Saint-Mitre en elfe

Place de la Mairie | 15h
Infos : 04 42 49 04 62